GRAND CHAMBÉRY
l'agglomération

AVENANT N°2

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de réaménagement des bureaux de la Direction de l'Urbanisme et du Développement Local de Grand Chambéry
Lot n°02 : Cloisons / Faux-plafonds

MARCHE N° 260032

Grand Chambéry
106 Allée des Blachères
CS 82618
73026 CHAMBERY CEDEX
Tél : 0479968600

Entre :

Entre la Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY – 106 allée des Blachères – CS 82618 - 73026 CHAMBERY Cedex, représentée par M. Michel DYEN, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries,

d'une part,

Et :

L'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS – 45 rue du marais – 69100 VILLEURBANNE représentée par M. Jérôme FAYARD, directeur général,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1 – Rappel du marché initial et de l'avenant n°1

Le marché initial notifié le 5 mars 2026 a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot 02 « Cloisons / Faux-plafonds » pour le réaménagement des bureaux de la Direction de l'Urbanisme et du Développement Local de Grand Chambéry.

L'avenant n°1 avait pour objet la prise en compte des adaptations survenues en cours de chantier suivantes :

- Fourniture et pose de tête de cloisons pour adapter le départ des cloisons contre les châssis des menuiseries extérieures
- Fourniture et pose d'un complément d'isolant au niveau des impostes autour du patio

Pour un total de + 2 170,00 € HT.

2 – Objet du présent avenant n°2

Contrairement à ce qui avait été prévu depuis le début du chantier, le calepinage du faux-plafond réalisé par l'entreprise n'a pas pris en compte la position des cassettes plafonnières existantes.

Au regard des délais contraints, il a été nécessaire de demander au lot plomberie CVC de déplacer les cassettes pour correspondre au calepinage du plafond.

Il a été convenu de déduire du montant du présent lot la participation financière de l'entreprise Comptoir des revêtements à cette adaptation pour un montant de 2 600 €HT.

3 – Prix du marché

L'article 4 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial (€ HT)	63 043,20
Montant de l'avenant n°1 (€ HT)	2 170,00
Montant de l'avenant n° 2 (€ HT)	- 2 600,00
Nouveau montant du marché (€ HT) *Pourcentage d'augmentation du marché*	**62 613,20** *- 0,7%*

4 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution reste inchangé.

5 – Autres clauses

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

A VILLEURBANNE
Le 9/10/26

Pour l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS
M. Jérôme FAYARD

SAS COMPTOIR DES REVETEMENTS
45 Rue du Marais
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 78 72 04 34
Fax 04 78 69 87 09

A .....
Le .....

Pour GRAND CHAMBERY
Le vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries
M. Michel DYEN